

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 033-213304850-20240528-DE2024_05_05-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 04 avril 2024

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	11
<u>Absents excusés</u> :	4
<u>Absente</u> :	4

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, CANTIN, DUPONT DURAND, FONMARTY, GUÉ, LERUTH, LOREAU, MICHEL, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CURELY, GRANEREAU, LAGUILLON, ROSSI.

Mme CURELY a donné pouvoir à Mme UGOLINI

Mme GRANEREAU a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Mme ROSSI a donné pouvoir à M. CANTE

Absente : MM. ALLAIRE, BUTON, MOULIERAC, SPERANZINI.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2024.05.05

Objet : FDAEC 2024

Après étude des dossiers, Madame Liliane POIVERT et Monsieur Jacques BREILLAT, Conseillers Départementaux ont attribué à la commune de Sainte-Terre une dotation fixée à 14 000 € pour les travaux retenus.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser en 2024 les opérations retenues par Monsieur et Madame les Conseillers Départementaux et d'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 14 juin 2024,



Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.